



PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

Montauban, le 10 mai 2017

Le préfet de Tarn-et-Garonne communique :

PAC 2017 – Date limite de dépôt des dossiers :

La date limite de dépôt des dossiers PAC est reportée au 31 mai 2017 pour les dossiers "surface" et les dépôts de clause de transferts de droit à paiement de base.

Pour les aides bovines, la date limite de dépôt est maintenue au 15 mai 2017.

Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous, vous pouvez vous adresser à :

- la Chambre d'agriculture au 05 63 63 30 25
- CERFRANCE au 05 63 63 62 09
- la DDT au 05 63 22 23 45.

La DDT est également à votre disposition pour toute information d'ordre réglementaire ou pour un appui téléphonique à la téléprocédure.

Il est conseillé de ne pas attendre les derniers jours.

Contact :

Direction départementale des territoires – Service de l'Économie Agricole
2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN

Tél : 05 63 22 23 45

